

Rapport annuel 2004

En 2004, les membres de la Conférence cantonale bernoise pour les personnes handicapées CCBH ont tenu en 2004 quatre séances au total. Pour préparer les différents sujets puis les traiter de manière approfondie, le Comité de la CCBH a tenu 8 séances au total, la Coprésidence 2 séances. En outre, en vue d'une coopération, la Coprésidence a rencontré une nouvelle fois la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne SAP, tandis qu'une première séance a eu lieu, réunissant une délégation de la CCBH et la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie TTE.

L'année 2004 a été passionnante sur le plan de la politique sociale ; cette période a été marquée par des tâches ardues et un important travail en réseau avec différents partenaires politiques. Nos préoccupations premières ont été les suivantes : la politique d'austérité pratiquée dans le canton de Berne, la votation fédérale sur la RPT, l'initiative cantonale sur la baisse des impôts, la réduction des subventions fédérales accordées aux transports publics pour les personnes handicapées, les projets en faveur des personnes handicapées psychiques, ainsi que le problème du placement des personnes plurihandicapées.

Nous traitons ci-après ces points en détail :

- 1) Collaboration avec le Gouvernement
- 2) Sujets abordés au Grand Conseil / séance du Grand Conseil
- 3) Groupes de travail
- 4) Projets en faveur des personnes en situation de handicap psychique
- 5) RPT – votation fédérale du 28.11.2004
- 6) Objectifs annuels
- 7) Divers

1) Collaboration avec le Gouvernement

Une coopération constructive marquée par un engagement réciproque a eu lieu entre la CCBH et les représentant(e)s du Gouvernement : d'une part avec la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale SAP, et, d'autre part, avec la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie TTE. Lors de l'assemblée générale du 30 mars 2004, Monsieur Markus Loosli, chef de l'Office des personnes âgées et handicapées (OPAH), a présenté la problématique que pose actuellement la croissance des besoins des personnes handicapées face à la pénurie des ressources publiques. En outre, lors de la dernière assemblée générale du 2 novembre 2004, nous avons reçu la visite de Monsieur Rudolf Gerber, secrétaire général de la SAP, et de Madame Annette Gfeller, cheffe de la division Planification de l'OPAH. Monsieur Gerber a offert à nos membres un tour d'horizon sur la politique actuelle dans le domaine du handicap, tout en donnant à l'auditoire la possibilité de poser des questions sur le sujet. A la fin de l'année 2004, la Coprésidence a rencontré une seconde fois Monsieur Samuel Bhend, Conseiller d'État, accompagné de ses plus proches collaborateurs/trices. Les participant(e)s se sont en premier lieu penchés sur le sujet de la RPT, suite au oui exprimé par le peuple lors de la votation fédérale du 28.11.2004 ; la question était de savoir comment le

Conférence cantonale bernoise pour les personnes handicapées CCBH

canton allait à présent mettre en pratique la RPT et de définir les répercussions de cette nouvelle donne sur la situation des personnes handicapées. Étant donné que ces dernières allaient très probablement être touchées par les mesures d'économie en cas de oui à l'initiative sur la baisse des impôts, le Gouvernement nous a conseillé de combattre activement l'initiative, soumise à une votation cantonale en février 2005.

Pour la première fois, une délégation de la CCBH a rencontré la Conseillère d'État Egger-Jenzer (TTE) et ses plus proches collaborateurs : l'objectif principal de la rencontre était d'exposer les buts et les tâches centrales de la CCBH, et, par-là même, de sensibiliser la TTE aux préoccupations et intérêts de notre association.

Les autres points forts discutés ont été les suivants : l'optimisation des efforts communs en faveur d'un transport public régional et national adapté aux personnes handicapées ; la réduction des subventions fédérales accordées aux transports publics pour les personnes handicapées dès 2005 ; la motion Ryser intitulée « Le transport des handicapés fait partie intégrante des transports publics ».

Le Comité de la CCBH s'est réjoui qu'une coopération constructive s'instaure avec les représentant(e)s du Gouvernement, collaboration marquée par le respect et l'engagement réciproques ; aussi, le Comité a-t-il exprimé ses remerciements à ce propos dans le cadre des différents entretiens qui ont eu lieu. La CCBH a en effet pu atteindre l'un de ses plus importants objectifs : sensibiliser les décideurs politiques aux problèmes et intérêts des personnes handicapées, permettant ainsi d'avancer continuellement et progressivement dans la lutte pour l'égalité de traitement des personnes handicapées.

2) Grand Conseil : rencontre et sujets abordés

L'un des plus grands défis à relever était de parvenir à nouer des contacts avec les membres du Grand Conseil. Étant donné que les membres de la CCBH et ses client(e)s doivent subir dans leur travail quotidien les conséquences de la politique d'austérité du canton de Berne, il nous a semblé important d'en informer les membres du Grand Conseil au moyen d'exemples concrets. Épaulé par le Comité et le Comité directeur, Monsieur Hans Sieber s'est chargé d'organiser une rencontre informelle lors de la session de juin du Grand Conseil le 22 juin 2005. Les membres du Grand Conseil ont obtenu des informations sur les thèmes suivants : buts et tâches de la CCBH ; augmentations des tarifs dans le domaine des transports pour les personnes handicapées et conséquences qui en découlent pour les personnes concernées ; problème du placement des personnes plurihandicapées ; répercussions de la politique d'austérité sur la vie quotidienne des personnes handicapées du point de vue des proches ; conséquences des mesures d'économie croissantes pour les personnes handicapées psychiques.

La rencontre a pu être qualifiée de succès, notamment parce que l'objectif premier a été atteint, à savoir sensibiliser les personnes présentes à nos préoccupations. Monsieur Samuel Bhend, Conseiller d'État, ainsi que Monsieur Markus Loosli, chef de l'OPAH, étaient également présents à notre manifestation. Vu le succès rencontré, le Comité de la CCBH a décidé d'organiser une rencontre analogue en 2005, sous réserve bien sûr d'actualités brûlantes dans le domaine de la politique sociale.

Madame Christine Häsler (VLL), députée au Grand Conseil, a informé les membres de la CCBH sur les interventions suivantes : interpellation « Abus sexuels dans des foyers bernois : que fait le Gouvernement ? » ; motion « Multiplication des postes de l'administration proposés aux personnes handicapées » ; motion « Moratoire des mesures d'économie dans le secteur des handicapés ». Cette dernière intervention a été adoptée avec 105 voix contre 39 : autrement

dit, le Gouvernement renonce dans les 4 années à venir à prendre des mesures d'économie dans le domaine du handicap.

Le Comité de la CCBH ainsi que ses membres, heureux du succès remporté, ont remercié Madame Christine Häslér, députée au Grand Conseil, de son grand engagement.

Monsieur Simon Ryser (PS), député au Grand Conseil, a présenté sa motion intitulée « Le transport des handicapés fait partie intégrante des transports publics », de même que son postulat « Édiction d'une loi cantonale pour les personnes handicapées ». La motion a été adoptée par le Gouvernement sous forme de postulat. En outre, Monsieur Ryser a lancé l'interpellation « Répercussions de la RPT sur le secteur des handicapés ».

Monsieur Ryser, député au Grand Conseil, a confirmé que nos préoccupations étaient prises au sérieux, mais qu'un certain nombre de réalités politiques obligeaient souvent les membres du Grand Conseil à opter pour des solutions autres que celles souhaitées par la CCBH.

Le Comité de la CCBH a remercié Madame Häslér ainsi que Messieurs Ryser et Wenger, députés au Grand Conseil, de leur engagement en faveur des personnes handicapées et pour les informations fournies régulièrement à la CCBH sur les sujets traités au Grand Conseil.

3) Groupes de travail

« Transports et espace public adaptés aux personnes handicapées »

Dans le cadre de la transformation du RER de Berne et de la mise en application de la Loi fédérale sur l'égalité de traitement des personnes handicapées (Lhand), le groupe de travail s'était donné comme mission d'accompagner les efforts fournis dans le canton de Berne dans le domaine des transports publics adaptés aux personnes handicapées. Le groupe de travail a pu faire le constat suivant : au niveau du RER, les problèmes des personnes handicapées sont perçus et compris, l'infrastructure et la mobilité offertes aux voyageurs handicapés étant satisfaisantes ; néanmoins, c'est la réalisation des travaux d'adaptation qui est, aujourd'hui comme par le passé, menacée par les mesures d'économie.

Selon l'OTHand (Ordonnance sur les aménagements visant à assurer l'accès des personnes handicapées aux transports publics) entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2004, les entreprises de transports publics sont dorénavant tenues de participer à un programme national de réalisation, si elles souhaitent bénéficier de subventions fédérales. Le groupe de travail a jugé nécessaire d'élaborer un concept cantonal, étant donné que les systèmes d'information et les distributeurs de billets ne faisaient pas partie intégrante du programme de réalisation. Aussi, Monsieur Anton Scheidegger, Office suisse « Personnes handicapées et transports publics » HTP, a-t-il développé un concept en faveur d'un transport adapté ; le délai de remise du projet a été respecté afin d'assurer l'octroi d'un soutien financier.

Transmission du flambeau au sein de la Présidence : Monsieur Fritz Pfister a repris le flambeau le 1^{er} juin 2004, et est responsable depuis cette date du GT « Transports et espace public adaptés aux personnes handicapées ». Il a présenté ses meilleurs vœux au responsable sortant, Monsieur Daniel Ziegler. Monsieur Fritz Pfister ainsi que le Comité ont remercié Monsieur Ziegler pour son engagement au sein du GT en faveur des transports publics adaptés aux personnes handicapées dans le canton de Berne.

L'entretien constructif qui a eu lieu avec la TTE au sujet de la collaboration a été évoqué sous point 1) Collaboration avec le Gouvernement.

Collaboration avec le GT « Transports et espace public adaptés aux personnes handicapées » de la Conférence des handicapé(e)s de la ville et de la région de Berne (« BRB »)

Vu les intérêts et les problèmes souvent similaires entre la ville et la région de Berne, une collaboration plus étroite a été décidée entre le GT « Transports et espace public adaptés » de la CCBH et la BRB. Une première séance a eu lieu le 19 octobre 2004 et les points suivants ont été retenus : mettre davantage en commun les ressources de chaque organisme, déterminer avec plus de rigueur les compétences au niveau ville et au niveau canton, améliorer la coordination et la répartition des tâches en fonction des intérêts et du savoir-faire des membres du GT.

GT Mobilité : pour lutter contre la réduction des subventions fédérales en faveur des transports pour les personnes handicapées, une « levée de boucliers » a été organisée dans la ville de Berne du 6 au 11 septembre 2004, sous la houlette de Monsieur Peter Walder : le groupe de travail a sensibilisé la population aux conséquences dramatiques de ces restrictions sur la situation des personnes handicapées. Le GT a également fait savoir que le canton de Berne allait continuer à apporter sa contribution aux transports publics pour les personnes handicapées. Monsieur Walder et ses collaborateurs ont recueilli un nombre réjouissant de signatures pour que ces transports puisse continuer d'exister. La pétition, signée par 51'000 personnes, a été officiellement remise à la Conseillère d'État Egger-Jenzer le 19 novembre 2004. En même temps, les députés au Grand Conseil Messieurs Simon Ryser (PS) et Ruedi Löffel (PEV) ainsi que Madame Christine Häslér (VLL) ont déposé une motion interpartis demandant que le canton fournisse une garantie de financement à long terme aux transports-handicap. Les médias ont d'ailleurs relaté à plusieurs reprises les activités du GT Mobilité.

Collaboration avec la Conférence des handicapé(e)s de la ville et de la région de Berne (« BRB »)

La BRB et la CCBH ont tenu deux séances en vue d'unir leurs efforts. Les sujets les plus importants ont été les suivants : sous-contrat de prestations de la BRB avec la FSIH ; activités de politique sociale ; groupe de travail « Transports et espace publics adaptés aux personnes handicapées » ; relations publiques. Nous avons tenté de développer des synergies afin de nous soutenir réciproquement, et ce, de manière aussi efficace que possible. La BRB nous a épaulés aussi bien pour lutter contre la RPT que pour combattre l'initiative sur la baisse des impôts.

En outre, une première rencontre nationale a eu lieu, réunissant les conférences cantonales et régionales actives dans le domaine du handicap. L'échange a été particulièrement passionnant et peut être considérée comme la naissance d'une plate-forme regroupant les différentes conférences pour les personnes handicapées. Une nouvelle rencontre est prévue en 2006.

Problème du placement des personnes handicapées : état d'urgence

Mandaté par Monsieur R. Gerber (SAP), le groupe de travail a élaboré un concept proposant des solutions concrètes au problème du placement des personnes plurihandicapées. Une motion à ce sujet a été déposée auprès de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale SAP afin qu'une « commission de placement » soit constituée. Elle serait chargée de l'organisation et du financement selon le concept établi. La SAP a adopté la motion et – pour

autant que l'initiative sur la baisse des impôts soit rejetée le 27.02.2005 – va constituer une commission de placement avec un plafond financier s'élevant à Fr. 45'000.—. Cette démarche est entreprise à titre de projet pilote.

Monsieur Stadelmann a remercié tous les participant(e)s de leur engagement et exprimé sa reconnaissance à tous les membres des groupes de travail et de la SAP pour leur coopération constructive.

Spitex (Services d'aide et de soins à domicile)

Le groupe de travail a examiné le contrat conclu entre les organisations d'aide et de soins à domicile de la Ville de Berne et ses client(e)s. Le constat suivant a été fait : les accords sont juridiquement valables et ne constituent pas une violation de la sphère privée des client(e)s. Le mandat confié au GT « Spitex » arrive ainsi à terme. Le groupe de travail n'a pour le moment pas été dissout afin d'être prêt à entamer d'éventuelles nouvelles tâches.

4) Projets en faveur de personnes handicapées psychiques

Lors de l'assemblée générale du 31.08.2004, Madame Marie-José Neff-Pidoux a présenté le projet de **visite à domicile** « Besuchsdienst Bern », destiné aux personnes handicapées psychiques. Le service de visite à domicile de Berne souhaite offrir aux personnes touchant une rente AI pour cause de troubles psychiques, une formation à la prise en charge des personnes âgées et handicapées, puis les soutenir dans la recherche de telles interventions. Madame Neff-Pidoux a exposé de manière très impressionnante les objectifs du projet et a présenté les quatre services existants à Bâle, Zurich, Lucerne et Soleure. **L'association pour la visite à domicile** (« Verein Besuchsdienst Bern ») a été fondée fin mai 2004.

Lors de l'assemblée générale du 2 novembre 2004, Madame Yvonne Wechsler a présenté **l'Alliance bernoise contre la dépression** (« Berner Bündnis gegen Depression »). Un tel projet a été lancé pour la première fois en 2001 et 2002 en Allemagne à Nuremberg, et, vu le succès rencontré, l'idée a été reprise en Suisse, pour la première fois à Zoug. Les objectifs poursuivis par cette alliance sont, d'une part, une détection précoce encore plus sérieuse, et, d'autre part, la mise en place de structures de prise en charge optimales pour les personnes souffrant de dépression. Madame Wechsler a évoqué d'autres objectifs encore : coopération avec des spécialistes ; information au grand public ; collaboration avec les « multiplicateurs » (p. ex. enseignants, curés/pasteurs, personnel soignant) ; prestations proposées aux personnes concernées et aux proches.

Sur l'initiative de la Clinique Waldau et de celle de Münsigen, et en collaboration étroite avec Equilibrium (association contre la dépression), la VASK (organisation regroupant les associations des familles de personnes atteintes de schizophrénie et de maladies psychiques) ainsi que l'Association Alzheimer Suisse, des **collectes au sein des églises** ont été prévues pour le **dimanche 6 février 2005**. Monsieur Lukas Hohl a déclaré que les recettes provenant des collectes seraient utilisées en faveur de projets pour les personnes handicapées psychiques.

5) RPT – votation fédérale du 28.11.2004

Le Comité a pris connaissance du fait que la majorité des membres rejeterait la RPT pour les raisons que l'on connaît. Au départ, le Comité avait décidé de ne pas engager de lutte active contre la RPT, le canton de Berne profitant financièrement d'un oui à la RPT. Après une discussion approfondie avec les membres, le Comité a finalement décidé d'engager officiellement une lutte active contre la RPT avec d'autres représentants. Madame Cornelia

Conférence cantonale bernoise pour les personnes handicapées CCBH

Nater a été déléguée dans la Commission cantonale contre la RPT ; les membres ont été invités à participer à la manifestation nationale du 16.10.04 sur la Place fédérale, tandis que la CCBH a rédigé une prise de position évoquant les risques et dangers éventuels d'une adoption de la RPT. Le document a été approuvé par la Conférence des handicapé(e)s de la ville et de la région de Berne (BRB) et distribué à tous les médias bernois afin d'être publié.

Malgré les nombreux efforts entrepris, la RPT a été adoptée par le peuple suisse le 28.11.2005 avec une majorité des 2/3.

Dans sa prise de position, la CCBH a avant tout indiqué qu'en cas d'adoption de la RPT, elle interviendrait au niveau de la mise en œuvre et y participerait. La CCBH a déclaré qu'elle défendrait avec énergie les intérêts et les droits des personnes handicapées dans le cadre de l'élaboration du concept prévu dans le domaine du handicap, concept soumis à l'obligation d'une consultation

6) Objectifs annuels 2004

Les objectifs annuels 2004 ont été atteints. Ceux fixés pour 2005 ont été adoptés à l'unanimité lors de l'assemblée générale du 2 novembre 2004. Les points suivants ont été retenus : 4 assemblées générales sont prévues, entretien des contacts avec les responsables politiques, intensification des relations publiques, suivi de l'évolution de l'AI, garantie du financement de la CCBH, lutte contre l'initiative sur la baisse des impôts, garantie d'une intervention active lors de la mise en pratique de la RPT.

7) Divers

Outre l'ordre du jour habituel et les nombreux sujets de politique sociale, les assemblées générales ont été marquées par des exposés portant sur des thèmes spécifiques. Les personnalités politiques suivantes ont répondu présent : Monsieur Markus Gamper, directeur de l'office AI de Berne (OAIB), qui s'est exprimé sur le sujet de l'avenir de l'AI, Monsieur Andreas Rieder (Bureau fédéral pour l'égalité des personnes handicapées BFEH), et Madame Caroline Hess-Klein (Egalité Handicap, Centre de la DOK). Les intervenants nous ont informés sur la mise en application de la Loi sur l'égalité des personnes handicapées dans le canton de Berne. Les autres personnes invitées – 8 au total – ont été mentionnées plus haut. L'an 2004 a donc été entièrement placé sous le signe de la collaboration en réseau avec nos partenaires du monde de la politique sociale.

La CCBH a dû rechercher un successeur pour Madame Béatrice Stucki, notre trésorière. Le travail de Madame Stucki a été très apprécié, aussi l'avons-nous dûment remerciée pour les tâches accomplies. Succédant à Madame Stucki, Monsieur Rolf Landolt se charge avec professionnalisme de la comptabilité de la CCB. En outre, Monsieur Daniel Ziegler (IGGH), membre du Comité, a annoncé sa démission ; Monsieur Ziegler s'est engagé avec grand succès au sein du groupe de travail « Transports et espace publics adaptés », engagement pour lequel nous l'avons dûment remercié. La CCBH a été heureuse d'accueillir deux successeurs motivés : d'une part, Monsieur Vinzenz Miescher (IGGH) au sein du Comité, et, d'autre part, Monsieur Fritz Pfister (FSA section de Berne) au sein du groupe de travail « Transports et espace public adaptés ».

Les membres ont approuvé une augmentation de la cotisation annuelle, à savoir Fr. 250.—par membre, ainsi qu'une cotisation minimale de Fr. 50.- pour les participantes et participants associés. Malgré les cotisations, le financement de la CCBH n'a pas pu être entièrement

Conférence cantonale bernoise pour les personnes handicapées CCBH

garanti. C'est pourquoi le Comité a exprimé sa reconnaissance particulière à l'égard des nombreuses personnes qui ont versé des contributions supplémentaires. Par ailleurs, la Fondation Brändli a apporté son soutien à la CCBH avec un montant unique de 5'000.—, et Pro Infirmis Canton de Berne a fait un don de Fr. 3'000.--. Les réserves financières (env. Fr. 5'000.--) constituées par les interventions en faveur de l'initiative pour l'égalité des personnes handicapées ont pu être versées à la CCBH. Le financement de la CCBH devrait être assuré à moyen terme grâce à un sous-contrat de prestations (signé avec une organisation faîtière ayant conclu un contrat de prestations avec l'OFAS).

Le Comité et le Comité directeur adressent leurs plus vifs remerciements à tous les membres et sympathisants pour leur précieux soutien financier et moral, pour leurs réflexions, leur participation active et leur excellente collaboration !

C'est en effet grâce aux membres et à tous les autres participant(e)s que de nombreux et précieux contacts ont pu être noués et entretenus.

La CCBH souhaite continuer sur la voie où elle s'est engagée, défendant de manière pragmatique les droits des personnes handicapées et s'engager en faveur d'une véritable égalité !

Pour la rédaction du présent rapport en collaboration avec les représentants du Comité de la
CONFÉRENCE BERNOISE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES CCBH

Christine Morger, directrice

Thierachern, le 27 janvier 2005